



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Assistance aux usagers : Pas-de-Calais

Question écrite n° 614

Texte de la question

M Philippe Vasseur appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur de recentes informations selon lesquelles il serait envisage de fermer, le dimanche et les jours feries, dans le departement du Pas-de-Calais, le service des renseignements telephoniques et de le remplacer par un disque « dissuasif », conseillant a l'utilisateur de se servir de l'annuaire ou du Minitel, et lui fournissant, pour les urgences, un numero a huit chiffres. Il lui demande si, a l'heure ou les pouvoirs publics se preoccupent, a juste titre, d'accroitre la qualite du service public, une telle initiative n'est pas, au contraire, de nature a compliquer la vie de l'utilisateur et finalement a diminuer le role important qui s'attache aux services publics et singulierement aux centres de renseignements telephoniques.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de reorganisation du service des renseignements telephoniques dans le Pas-de-Calais a fait l'objet d'une large concertation avec les organisations professionnelles, a l'issue de laquelle les decisions suivantes ont ete prises. La permanence du service sera assuree, le dimanche et les jours feries, ainsi que les autres jours en dehors des heures ouvrables (c'est-a-dire de 21 heures a 8 heures) par l'appel d'un numero a huit chiffres indique a l'utilisateur lorsqu'il appelle le 12 a ces jours et heures. Les effectifs globaux du centre de Saint-Omer sont maintenus. Cette organisation, deja mise en place dans de nombreuses regions, assure pour l'utilisateur la permanence du service et diminue la penibilite de la tache pour le personnel ; elle assure une amelioration globale de la qualite de service.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 614

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2176